

Méthode la plus rapide, pratique et sécuritaire. Il permet d'effectuer des paiements ponctuels ou répétitifs, de manière à ne jamais rater un paiement.

# PAIEMENT

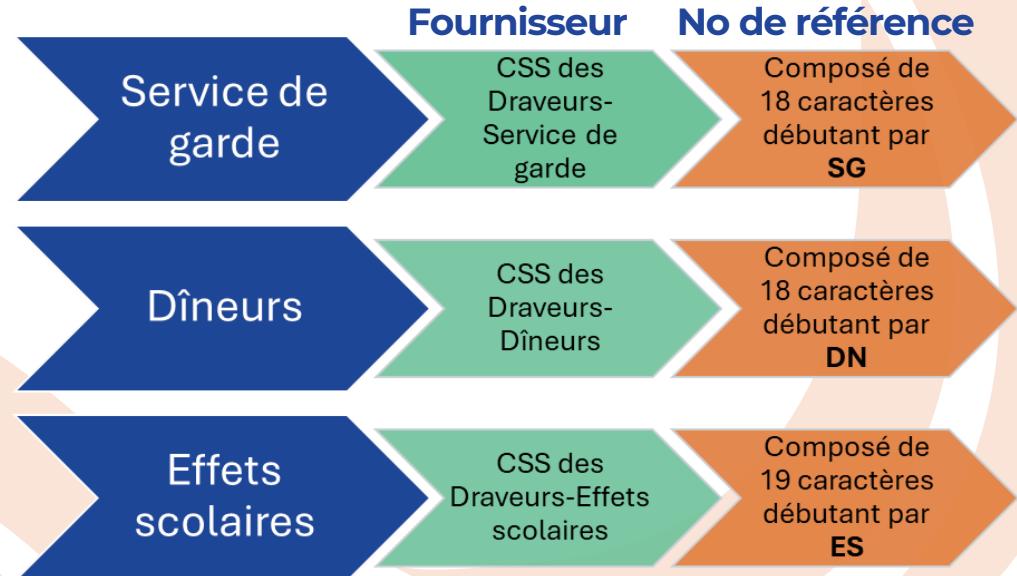
## par Internet

Assurez-vous d'avoir en main l'état de compte, le numéro de référence y est indiqué au-dessus du nom du parent-payeur.

**ATTENTION :** Si vous avez plus d'un enfant, les numéros de référence sont différents pour chacun des enfants.



Ouvrez une session de services bancaires en ligne de votre institution financière.



### Changement d'école



Si votre enfant a changé d'école, le numéro de référence doit être modifié lors de votre paiement. Vous devez vous référer à votre état de compte.

Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec la personne responsable de votre établissement.

### À propos du parent-payeur

C'est celui-ci qui recevra les relevés fiscaux pour les frais payés (dîneurs, services de garde et activités parascolaires admissibles)